

Donnons un avenir à la COOPERL

Nous sommes des éleveurs chefs d'entreprise. Nous avons tous en commun l'obligation dans nos fermes d'équilibrer les dépenses et les recettes. En matière d'économie, nous savons une chose : **on ne peut pas dépenser plus que ce que l'on gagne.** La Direction actuelle l'a oublié.

Nous sommes des éleveurs chefs d'entreprise. Il nous appartient de choisir les partenaires les plus compétitifs. Or, nos informations sont claires : la COOPERL, sans son commerce avec ses adhérents, au premier rang duquel **l'aliment**, serait déficitaire. Comme ça ne suffit pas, la COOPERL **ne paie plus les porcs au prix du marché.** Et rien n'indique que cela s'arrêtera, au contraire.

Nous pourrions nous contenter de la bonne tenue des cours, et faire comme si de rien n'était. Mais ce faisant, nous nous laisserions distancer par la concurrence étrangère. C'est aujourd'hui qu'il faut préparer la prochaine crise. C'est donc en responsabilité que nous avons décidé d'agir.

Nous sommes attachés au modèle coopératif. S'il n'est pas dénaturé, il présente des atouts économiques indéniables et constitue une formidable aventure

Donnons un avenir à la Cooperl

pour les éleveurs :

- avoir le meilleur aliment,
- avoir le meilleur prix du porc,
- garantir la souveraineté des associés coopérateurs dans la coop,

pour la structure COOPERL :

- concentrer les efforts sur les activités existantes en gelant les acquisitions externes,
- prioriser les investissements sur les activités essentielles d'abattage et de transformation,
- continuer à chercher la meilleure valorisation possible,
- mettre en place une gestion en centres de profit pour mesurer la rentabilité de chaque filiale

Aussi, nous souhaitons insuffler une nouvelle approche humaine en privilégiant à chaque fois **l'écoute de la base, éleveurs et salariés**. Nous en sommes convaincus, les bonnes idées viennent du terrain, c'est ce qui fera notre réussite.

Nous le savons grâce aux très nombreux échanges que nous avons eu ces derniers jours, la grande majorité d'entre vous nous soutient. Ce soutien doit se manifester par la signature du mandat de représentation de notre avocat Maître _____ qui permettra de défendre notre projet d'avenir pour la COOPERL lors de la prochaine Assemblée Générale en juin. Sans votre signature, rien ne sera possible.

Si ce n'est pas déjà fait, cliquez ci-dessous et suivez la procédure,